

En Indre-et-Loire, pourquoi intégrer de nouveaux salariés handicapés avec le GEIQ Avenir Handicap ?

Nos Partenaires :



- Parce que le GEIQ Avenir Handicap recrute et embauche des salariés reconnus Travailleurs Handicapés

A la demande des employeurs, le GEIQ, avec le soutien des acteurs de l'emploi du territoire, réalise le recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapés et les embauche en direct pour les mettre à disposition d'une ou plusieurs entreprises sur les métiers visés.

- Parce que le GEIQ crée et gère un parcours de professionnalisation

L'équipe permanente organise des parcours adaptés aux besoins des formations des employeurs dans le cadre d'un parcours d'alternance. Le salarié partage son temps entre mise à disposition auprès des entreprises adhérentes et formation auprès des organismes d'Indre-et-Loire.

- Parce que le GEIQ accompagne les salariés tout au long du parcours

En lien avec le tuteur professionnel de l'entreprise, l'accompagnateur GEIQ suit le salarié tout au long du parcours et intervient par exemple, sur les questions d'adaptation de poste, de motivation, de discipline, de mobilité, etc...

- Parce que les salariés mis à disposition par le GEIQ comptent pour l'obligation d'embaucher des personnes handicapées pour les entreprises de plus de 20 salariés

Chaque salarié mis à disposition contribue à satisfaire le quota nécessaire de personnes handicapées présentes dans l'entreprise adhérente (tout comme le quota d'alternance) et compte dans la D.O.E.T.H. (Déclaration Obligatoire d'Embauche de Travailleurs Handicapés).



Ensemble, déployons nos compétences

Qu'est-ce qu'un GEIQ ?

Ils nous font déjà confiance...



Un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est une association à but non lucratif, **créée et pilotée par les entreprises** pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement en pariant ensemble sur le potentiel des personnes éloignées de l'emploi.

Les GEIQ sont réunis autour d'une **Charte Nationale** et d'un **Label garantissant l'éthique et la qualité du réseau**. Ce label indépendant, délivré annuellement par le CNCE GEIQ, est reconnu par l'Etat, par plusieurs fédérations nationales d'employeurs, par les OPCA ainsi que par l'ensemble des acteurs du Grenelle de l'Insertion.



Les 130 GEIQ regroupent 4300 entreprises et embauchent plus de 4000 personnes par an sur plus de 150 métiers et 20 secteurs d'activité.

Deux GEIQ travaillent sur le département de l'Indre-et-Loire : **le GEIQ BTP 37** intervenant sur plus de 30 métiers du bâtiment et des travaux publics et le **GEIQ Avenir Handicap**, multisectoriel et spécialisé dans le recrutement des personnes handicapées.

Le GEIQ est une association à laquelle l'entreprise adhère. Il sélectionne les candidats, les recrute en contrat d'apprentissage et les met à disposition contre une rémunération horaire fixée à l'avance. Les entreprises adhérentes ne règlent que la cotisation annuelle et les heures de mise à disposition effectuées.

Comment ça marche ?

Le GEIQ contribue à la **performance et à la réussite des parcours de formation**. Il limite les ruptures de contrats en assurant un accompagnement social et professionnel des salariés, en lien avec les tuteurs en entreprise.

Un système gagnant-gagnant : le salarié est sécurisé et motivé par le GEIQ tout au long de son parcours, ce qui lui donne la possibilité d'acquérir un socle de compétences en entreprise. A l'issue du contrat, le salarié obtient une qualification et l'entreprise peut ainsi l'embaucher (ça fonctionne 7 fois sur 10).

Contact : **David Pain**

2 place de la gare – 3^{ème} étage

33700 Saint Pierre des Corps

Tél : **02.47.46.38.01** – Fax : 02.47.41.54.85

geiqth@avenirhandicap.fr www.avenirhandicap.fr

